

DESSCRIPTIF

L'Asma 35 vous propose un séjour ski alpin famille d'une semaine (7 jours/6 nuits), la deuxième semaine des vacances d'hiver 2027, aux Contamines (Les Contamines-Monjoie).

Domaine skiable des Contamines : un domaine ensoleillé face au Mont-Blanc :

Station réputée pour son enneigement de qualité tout au long de la saison, les Contamines offrent 120 kilomètres de pistes, face au panorama exceptionnel du Mont-Blanc au Beaufortain. Entre vallons, larges pentes, sapins en bords des pistes, chalets, fermes d'alpage et le village des Contamines, le domaine dévoile tout son charme savoyard entre 1 200 et 2 500 m d'altitude. Les 48 pistes sont facilement accessibles grâce à la panoplie de remontées mécaniques permettant également de rejoindre le Ludo Parc pour le plaisir de la glisse en famille. Les Contamines, c'est : 120 km de pistes, 25 remontées mécaniques, 48 pistes (8 vertes - 12 bleues - 19 rouges - 9 noires), une station à cheval entre la Haute-Savoie et le Beaufortain (accès station Hauteluce).



Hébergement Village sportif des Contamines spécial Famille :

Chalet traditionnel UCPA situé à la sortie du village proposant restaurant avec terrasse en bois plein sud, un espace de convivialité avec bar, un espace bien-être avec sauna, jacuzzi, hammam (en option)

- **Gratuit sur place : salle de sport avec mur d'escalade**
- **Chambres organisées par module de 3 chambres** se partageant le sanitaire et la douche
Chambres de 2 à 5 lits, lits simples, liseuses, rangements individuels, espace avec lavabo
Les chambrées seront constituées par famille (ex : 1 famille de 4 personnes = 1 chambre ; 1 famille de 5 personnes = 2 chambres côte à côte), sans supplément de prix.

Séjour à prix coutant, **tout compris** : transport par autocar, assurances (responsabilité civile, annulation, accident, interruption de séjour (si rapatriement médical), bagages), assistance (rapatriement/retour anticipé, frais de recherche et de secours, d'évacuation, d'ambulance, de retour à la station, décès, soutien pédagogique à domicile...), hébergement en pension complète (du petit-déjeuner du 28/02/2027 au déjeuner du 06/03/2027), prêt des skis, bâtons et chaussures, **forfait remontées mécaniques, formule sportive mi-temps** (à partir de 7 ans) : 4 séances de 2h30 du lundi au vendredi (sauf mercredi), une séance supplémentaire le dimanche après-midi dédiée aux débutants encadrée par des moniteurs UCPA qualifiés (1 moniteur pour une dizaine de personnes par groupes de niveaux).

Pour repérer votre niveau de Ski :

DEBUTANT

Vous découvrez cette activité pour la première fois et/ou votre expérience est trop faible ou remonte à trop longtemps pour glisser seul.

INITIE OU DÉJÀ FAIT

Vous descendez pistes vertes et bleues en confiance.
Vous commencez à maîtriser votre vitesse en variant vos trajectoires.

MAITRISE

Vous maîtrisez votre vitesse et vos trajectoires sur pistes rouges lorsque celles-ci sont bien préparées.
Lorsque la piste est bosselée, en neige dure ou en neige poudreuse, vous êtes moins à l'aise.

CONFIRME

Vous évoluez avec aisance (petits virages, grandes courbes, etc.) sur toutes les pistes en pilotant vos skis, mais vous êtes moins à l'aise lorsque le terrain est plus accidenté (bosses, glace, poudreuse...).

EXPERT

Votre expérience vous permet de bienlire le terrain et d'adapter votre technique à toutes les situations : pistes raides, bosses, changement de neige, hors-piste.
Vous enchaînez godilles et grandes courbes quel que soit le terrain.

LIEU

Les Contamines-Montjoie est un authentique village de montagne situé en Haute-Savoie, au pied du massif du Mont-Blanc, à 1 164 mètres d'altitude. La station offre un domaine skiable s'étendant de 1 200 à 2 500 mètres d'altitude, avec de magnifiques panoramas et un enneigement généralement de qualité. Son ambiance familiale et préservée en fait une destination appréciée pour les séjours à la montagne.

DATES ET HORAIRES

Du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2027 (2^{ème} semaine des vacances d'hiver)

Départ de la Draaf à Rennes en fin d'après-midi le samedi 27 février et retour à la Draaf dans la nuit du samedi au dimanche 7 mars).

(Les horaires définitifs vous seront communiqués ultérieurement)

PRIX (AVANT SUBVENTION DE 15 À 60 %) SUR LA BASE D'UN BUS REMPLI DE 36 PERSONNES

Adulte 18-77 ans skieur	Enfant 7-17 ans skieur	Adulte 18-64 ans skieur HORS PISTE**	Jeune 16-17 ans skieur HORS PISTE**	Adulte 18-77 ans non skieur	Enfant de 7-17 ans non skieur	Mineur de 3-6 ans non skieur*
1 132 €	1 126 €	1 202 €	1 196 €	1 032 €	1 026 €	926 €

Soit, par exemple :

Prix adulte skieur, sans subvention	Prix Asma 35 (subventionné)
1 132 €	de 455 à 960 € (selon le quotient familial en page 3)

Séjour non accessible aux personnes venant seules et aux enfants non accompagnés. Les enfants sont sous la vigilance et la responsabilité des parents en dehors des activités sportives encadrées par l'UCPA.

* : attention : les enfants de moins de 7 ans n'ont qu'une formule pension complète, ils sont sous la responsabilité des parents, le prêt de matériel de ski ainsi que les cours avec un moniteur est en sus pour les parents.

** : avoir un niveau confirmé. Avec moniteurs expérimentés, apprendre à évoluer sur toutes les neiges : formation recherche en avalanche (utilisation DVA (détecteur victime avalanche)/pelle/sonde), connaissance et lecture de la neige et choix d'itinéraires (ouvert si groupe de 10 et plus et conditions d'enneigement adéquat, sinon bascule vers formule classique et remboursement de la différence)

INSCRIPTION

Date limite d'inscription : Vendredi 23 octobre 2026

Lors de votre inscription, merci de nous remettre obligatoirement les documents suivants :

1. La **fiche d'inscription** complétée (page 4)
2. La **copie des pièces d'identité** (recto et verso de la carte d'identité ou passeport) en cours de validité
3. La **copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2026** sur les revenus 2025 (toutes les pages) ou les deux avis d'imposition en cas de concubinage. *Si l'avis d'imposition de l'ouvrant droit n'est pas fourni, application, par défaut, du QF à 15 % de subvention.*
4. Le **règlement** par chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de Asma 35 ou/et par chèques vacances (envoi en recommandé si chèques vacances). de l'acompte de 30% du montant total de votre participation.

CONDITIONS ET PRIX

CONDITION DE MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ

Minimum 25 participants, maximum 36 participants.

Extrait de l'article 12 du règlement intérieur : *l'activité est automatiquement annulée si le nombre d'inscrits est inférieur à 5.*

Extrait de l'article 14 du règlement intérieur : *la liste des participants à une activité est arrêtée par la commission compétente qui veille au respect des critères de sélection applicables en cas de dépassement du nombre maximum de participants pour l'activité.*

CONDITION DE REMBOURSEMENT

Pas de remboursement possible, sauf motif justifié (médical, mutation géographique) en cas de désistement, sauf motif impérieux (médical, décès), sur présentation d'un justificatif.

Extrait de l'article 16 du règlement intérieur : *les remboursements ne sont possibles que dans les deux cas suivants :*

- *Pour raison médicale sur présentation d'un justificatif,*
- *En cas de mutation géographique sur présentation de l'arrêté de mobilité.*

SUBVENTION

Les activités proposées par l'Asma 35 sont subventionnées en fonction du quotient familial (QF). La subvention selon le QF est réservée aux agents rémunérés par le ministère de l'Agriculture et aux agents de l'Audas (ASP), organisme sous convention avec l'Asma nationale, ainsi qu'à leurs ayants droit (conjoint et enfants fiscalement à charge), aux agents de l'Anses Le Rheu, organisme sous convention avec l'Asma 35, et leurs ayants droit et aux retraités du ministère de l'Agriculture et leurs ayants droit. D'autres membres de la famille ou des personnes extérieures peuvent participer aux activités, mais sans bénéficier de la subvention et en fonction des places restantes.

Exemple pour un adulte skieur :

Quotient Familial (QF)	Tranche de QF	Taux de subvention	Montant de la réduction	Prix arrondi par personne
De 0 à 439 €	1	60%	-677 €	455 €
De 440 à 700 €	2	50%	-567 €	565 €
De 701 à 960 €	3	40%	-452 €	680 €
De 961 à 1 100 €	4	35%	-397 €	735 €
De 1 101 à 1 225 €	5	30%	-342 €	790 €
De 1 226 à 1 501 €	6	25%	-282 €	850 €
De 1 502 à 1 678 €	7	20%	-227 €	905 €
Plus de 1 678 €	8	15%	-172 €	960 €
Sans subvention	-	0%	0 €	1 132 €

Le QF se calcule à l'aide de l'avis d'imposition de l'année 2026 selon la formule :
$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Pour le calcul du QF, ajouter 0,25 part au nombre de parts fiscales des personnes célibataires sans personne à charge, des foyers monoparentaux et des foyers comportant au moins une personne en situation reconnue de handicap (joindre justificatif).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Catherine Le Lain

06 84 14 71 85

catherine.le-lain@agriculture.gouv.fr

FICHE D'INSCRIPTION COLLECTIVE

COORDONNÉES DE LA PERSONNE ADHÉRENTE À L'ASMA 35

Nom **Prénom** **Actif** ☐ **Retraité** ☐

Employeur
ou ancien employeur à la date du départ à la retraite

ANSES Le Rheu ☐ ASP (Audas) ☐ DDPP ☐ DDTM ☐
 DRAAF ☐ DREAL ☐ EPL St Aubin du Cormier ☐ LPM St Malo ☐
 EPLEFPA Le Rheu ☐ L'Institut Agro Rennes-Angers ☐ Autres (FAM, INRAE, Éducation nationale, extérieur), précisez :

COORDONNÉES DES PERSONNES À INSCRIRE À L'ACTIVITÉ

Nom	Prénom	Sexe F/M	Lien de parenté	Date de naissance	Niveau de ski (voir P.1)	Pointure de chaussures

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél. fixe ou portable perso : Tél. pro. direct :

Email pro de contact :

Email perso de contact (obligatoire) :

Personne à prévenir en cas d'urgence : Tél. :

CALCULEZ LE MONTANT DE VOTRE PARTICIPATION

	Nombre de personnes x prix	Total
Adulte 18-77 ans skieur	x 1 132 € =	€
Enfant 7-17 ans skieur	x 1 126 € =	€
Adulte 18-64 ans skieur hors-piste	x 1 202 € =	€
Jeune 16-17 ans skieur hors-piste	x 1 196 € =	€
Adulte 18-77 ans non skieur	x 1 032 € =	€
Enfant 7-17 ans non skieur	x 1 026 € =	€
Enfant 3-6 ans non skieur	x 926 € =	€
Sous total 1		€
Taux de subvention (agent et ayants droit) (voir page 3)	-%	- €
	Total net de subvention à régler	€
Acompte à l'inscription	Acompte de 30 %	€
Solde 2 mois avant le départ soit avant le 27/12/2026	Solde de 70%	€

RÈGLEMENT

Taux de subvention : % Rappel du montant total de votre participation :€

Paiement en 2 fois Acompte de 30 % à l'inscription par chèque bancaire (ordre Asma 35) ☐ Par chèques vacances (envoi en recommandé) ☐



SÉJOUR SKI FAMILLE AUX CONTAMINES SKI ALPIN (possibilité option hors-piste)



DU SAMEDI 27 FÉVRIER AU DIMANCHE 7 MARS 2027

INSCRIPTION À RENVOYER À L'ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

DRAAF (SRISE)
À l'attention de Catherine Le Lain
(Asma 35 séjour ski)
15, avenue de Cucillé
35047 RENNES CEDEX 9

**Mentionner sur l'enveloppe :
« Personnel – Confidentiel »**

Votre participation ne sera enregistrée qu'après réception de tous les documents demandés en page 1

Intéressé par du covoiturage Non ☐ Oui ☐ Au départ de _____

J'autorise l'Asma 35 à diffuser les photos pour sa communication (site internet notamment) Oui ☐ Non ☐

J'atteste l'exactitude des informations ci-dessus. De par mon adhésion, j'accepte sans aucune réserve tous ses termes et m'engage à les respecter.

Fait à

Signature (si personne mineure, signature du parent ou du responsable légal)

Le